

221C2453
FR00140039U7-FS0753

21 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TRANSITION

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 septembre 2020, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 juin 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 250 000 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 4,36% du capital et 5,34% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TRANSITION sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 21 septembre 2021, pour le compte desdits fonds, 1 250 000 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 4,54% du capital et 5,56% des droits de vote de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 28 666 667 actions représentant 23 411 111 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 27 533 332 actions représentant 22 485 556 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.